**ARRETE DE MISE A LA RETRAITE**

**DE M..................................... GRADE .............................**

**(Départ anticipé carrière longue CNRACL)**

L’Autorité Territoriale de ..................................,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites ;

Vu la Loi n° 2004-1370 du 20 décembre 2004 de financement de la sécurité sociale pour 2005, article 57 ;

Vu la Loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;

Vu le Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la lettre en date du ...................présentée par M........................... sollicitant son admission à la retraite à compter du.................... ;

Considérant que M.....................................est affilié(e) à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales sous le numéro............

**ARRETE**

**Article 1er**  - M........................né(e) le ........................ à........................, (grade et emploi).................... est admis(e) à faire valoir ses droits à la retraite à compter du.......................... sous réserve de

 l’avis favorable de la CNRACL.

**ARTICLE 2** - A cette date, l'intéressé sera radié des effectifs de la collectivité.

**Article 2**  - Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mr le Préfet,(ou sous-Préfet), à Mr le Receveur Municipal, à Mr le Président du centre de gestion, à la C.N.R.A.C.L., à l’intéressé(e).

Le Maire (ou le Président) : Fait à .............................., le ......................

- Certifie sous sa responsabilité le

caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que le présent arrêté peut

faire l’objet d’un recours pour excès Le Maire (ou le Président)

de pouvoir devant le tribunal administratif

dans un délai de deux mois à compter de la

présente notification.

Notifié le........................................

Signature de l’agent :